

*Initiatives ministérielles*

tries ferment leurs portes et si beaucoup de sociétés vont s'installer au sud, c'est en grande partie parce que la charge fiscale est trop lourde. Qui en pâtit? Surtout les personnes employées par ces compagnies. Résultat, les taux de chômage augmentent.

Il nous faut aussi réduire la paperasserie administrative. C'est la deuxième entrave sérieuse à la capacité des sociétés de bien fonctionner. Nous devons aussi réduire la dette.

Nous ne sommes pas un parti qui préconise des politiques radicales et destructrices. Nous avons proposé des plans constructifs qui nous permettraient de réduire la dette, de ramener le déficit à zéro, d'établir des priorités en ce qui concerne les programmes sociaux, de remplacer les programmes sociaux par d'autres initiatives, de fixer les priorités en matière de dépenses et de donner aux gens la formation dont ils ont besoin pour être autonomes.

**Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.):** Madame la Présidente, je veux prendre la parole sur le projet de loi C-96.

Ce projet de loi est d'ordre administratif, sans plus. Il vise à réunir plusieurs ministères sous un même toit. Pourtant, il a suscité beaucoup d'émotions au sein des deux partis d'opposition. Leurs critiques sont tout à fait injustifiées et je me demande si, en faisant leurs accusations, ces deux partis ne cherchent pas plutôt à faire connaître leur programme secret qui n'est pas si secret.

Certains députés d'en face considèrent le projet de loi C-96, et surtout l'article 6, comme une usurpation de pouvoirs. Je ne sais pas comment ils ont pu en venir à cette conclusion, parce que l'article 6 dit simplement ceci:

Les attributions du ministre s'étendent d'une façon générale à tous les domaines de compétence du Parlement liés au développement des ressources humaines au Canada ne ressortissant pas de droit à d'autres ministres, ministères ou organismes fédéraux et sont exercées en vue d'améliorer le marché de l'emploi et de promouvoir l'égalité et la sécurité sociale.

Tout analyste raisonnablement objectif qui n'a pas de programme séparatiste ni d'idéologie décentralisatrice considérerait cet article comme un simple exposé d'intention énumérant des attributions claires et légitimes pour le ministre, dont le mandat est, et a toujours été, de concevoir des politiques pour créer de l'emploi et pour promouvoir l'égalité et la sécurité sociale.

Le projet de loi C-96 ne change rien aux pouvoirs fédéraux ou provinciaux. Il ne fait basculer la balance ni d'un côté ni de l'autre. Il n'accroît ni ne diminue la portée de l'autorité du ministre. Les pouvoirs que la loi accorde actuellement au ministre sont inchangés. Je suis sûre que les députés des deux partis de l'opposition qui possèdent les aptitudes de base pour comprendre un texte le savent.

Le projet de loi ne propose aucune nouvelle initiative et ne modifie aucune initiative existante, de quelque façon que ce soit. Seuls les députés d'en face qui ont choisi de jouer le rôle de victimes à l'extrême et qui semblent voir la possibilité d'une humiliation dans chaque geste du fédéral voient une usurpation de pouvoirs dans le projet de loi.

Les trois objectifs énoncés à l'article 6, notamment l'amélioration du marché de l'emploi et la promotion de l'égalité et de la sécurité sociale, ont toujours été des objectifs-clés du gouverne-

ment fédéral, spécialement des gouvernements fédéraux libéraux.

Si le rôle du gouvernement fédéral n'est pas de créer des emplois, de promouvoir l'égalité des chances et d'offrir un filet de sécurité sociale, quel est son rôle? Tout gouvernement fédéral sur cette terre, qui n'est ni anémique, ni corrompu, ni encore féroce insensible, se doit d'avoir ces objectifs de base, spécialement le gouvernement d'un pays qui vient d'être nommé pour la troisième année d'affilée le meilleur pays au monde. Si le gouvernement canadien abandonnait ces objectifs, l'opposition officielle serait la première à crier à l'injustice et à dénoncer une nouvelle humiliation pour le Québec.

Selon la Constitution, le gouvernement canadien est responsable de l'assurance-chômage, de la création et de la gestion de programmes pour aider les chômeurs à trouver du travail, où qu'ils vivent au Canada. Dans ma circonscription, en Colombie-Britannique, des programmes tels que COAST et FOCUS YWCA offrent et continuent à offrir de services précieux, surtout aux mères seules qui vivent de l'assistance sociale. À l'heure actuelle, plusieurs de ces programmes ne reçoivent aucun financement du gouvernement de la Colombie-Britannique, ce qui représente pour cette province des dizaines de milliers de dollars d'économies au titre de l'assistance sociale.

• (1050)

Le gouvernement fédéral du Canada a des obligations internationales en vertu d'une convention de l'Organisation internationale du travail qui l'oblige à fournir des renseignements sur le marché national du travail. Il est responsable de la croissance économique et du développement et, par conséquent, il est logique qu'il participe à la formation.

S'il y a une chose que nous avons apprise au cours de la dernière décennie, c'est qu'une main-d'oeuvre bien formée est absolument essentielle si l'on veut rester compétitif sur le marché mondial et si on veut maintenir notre niveau de vie au premier rang dans le monde. Les économies les plus fortes et les plus innovatrices dans le monde, le Japon et l'Allemagne, en sont arrivées là, en grande partie, parce qu'elles avaient des politiques nationales qui accordaient beaucoup d'importance à la formation.

Le gouvernement fédéral doit être en mesure d'aider ceux qui sont touchés par des situations particulières qui débordent des compétences d'une province comme c'est le cas, par exemple, pour les travailleurs du secteur des pêches ou les travailleurs âgés déplacés par la restructuration de l'économie, ou encore pour notre jeunesse privée de ressources. Ainsi, dans ma circonscription, les projets de Service jeunesse Canada ont profité à ces jeunes directement.

Le gouvernement fédéral ne cherche absolument pas à acquérir des pouvoirs pour le plaisir. Le ministre du Développement des ressources humaines le disait très bien lorsqu'il déclarait que nous devons combiner nos ressources, dans tout le pays, de sorte que lorsqu'une région connaissait un chômage élevé, une autre région pouvait l'aider.

C'est ça la façon canadienne. C'est pourquoi nous avons une fédération et un gouvernement fédéral. Une partie de ce pays en appuie une autre lorsqu'elle connaît des difficultés. C'est une famille où nous aidons les plus faibles en cas de besoin, en